

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00

L'an 2026 le 25 juin à 18h30, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni dans la salle des fêtes de Chouday, sous la présidence de M. CHABANCE Fabrice, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 17 juin 2026.

Présents : M. CHABANCE Fabrice, Président, Mmes BERTRAND Marie-Laure, FOUQUET Anita, LE BRETON Isabelle, MALLET Arnel, PAZOS-MONVOISIN Sonia, MM : BONAMY Christian, BONNET Michel, GONNET Arnaud, HERAULT Michel, JOLY Sylvain, LABLANCHE Francis, LE JOSSEC Didier, NORMAND Franck, PRZYBYLSKI David, VALOIS Philippe, VAN REMOORTERE Éric, VILLALDEA-AVILA Raphaël.

Suppléant : M. CHATON Laurent (de Mme JABMEAU AUCLAIR Élodie)

Excusée ayant donné procuration : Mme CIRRE Marie-Line à M. NORMAND Franck, M. HÉNAULT Bertrand à M. JOLY Sylvain, M. LAUVERGEAT Patrice à M. VILLALDEA-AVILA Rafaël, Mme PHILIPPE Séverine à Mme PAZOS-MONVOISIN Sonia

Excusés : M. JOLIBERT Jacques, M. LAMBERT Jacques, Mme LEROUÉIL Séverine, M. MAURICEAU Christophe,

Absents : Mme LHERAULT Camille, M. MNICH Pascal, M. TAILLANDIER Michel.

A été nommé secrétaire : M. GONNET Arnaud

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS PREFECTURE
D'ISSOUDUN
Le : 29/06/2026
Et
Publication ou notification



260626_07 : Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : Fabrice CHABANCE

Service support : Responsable du service Administration- finance

Présentation :

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise qu'au plus tard au titre de l'exercice budgétaire 2026, un compte financier unique (CFU) doit être adopté par les collectivités territoriales.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Il donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels compte administratifs et compte de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Ainsi, le CFU rationalise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Par ailleurs, le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Délibération

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

ZI, avenue Jean Bonnefont – 36100 Issoudun. Tél : 02.54.03.60.90 – Courriel : contact@sictom-cb.fr
SIRET : 253 600 456 000 37 – Code APE : 38 11 Z

- D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget

Etude du résultat 2025						
BUDGET PRICIPAL			DEPENSES		RECETTES	
2025	FONCTIONNEMENT	(A)	4 728 007,87 €	(G)	5 481 582,93	753 575,06
	INVESTISSEMENT	(B)	1 008 747,05	(H)	572 148,81	-436 598,24
						+
REPORT	FONCTIONNEMENT	(C)	0,00	(I)	1 161 480,80	1 161 480,80
	INVESTISSEMENT	(D)	0,00	(J)	653 291,72	653 291,72
			=		=	
TOTAL		A+B+C+D	5 736 754,92	G+H+I+J	7 868 504,26	
RESTES A REALISER 2025 A REPORTER EN 2026	FONCTIONNEMENT	(E)	0,00	(K)	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	(F)	526 669,79	(L)	0,00	
	TOTAL DES RAR	E+F	526 669,79	K+L	0,00	-526 669,79
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	A+C+E	4 728 007,87	G+I+K	6 643 063,73	1 915 055,86
	INVESTISSEMENT	B+D+F	1 535 416,84	H+J+L	1 225 440,53	-309 976,31
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	6 263 424,71	G+H+I+J+K+L	7 868 504,26	

	2023	2024	2025
	749 559,50	1 161 480,80	1 605 079,55

F	R002	Excédent de fonctionnement	1 605 079,55
F	D002	Déficit de fonctionnement	0,00
I	1068	Excédent d'investissement	309 976,31
I	D001	Déficit d'investissement	
I	R001	Solde d'exécution positif	216 693,48

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Au SICTOM de Champagne Berrichonne, le 29 juin 2026

Le Président,
M. CHABANCE Fabrice

Secrétaire de séance,
M. GONNET Arnaud

